

tence d'une Fonction publique fédérale capable de s'adresser au public dans les deux langues officielles, soit le français ou l'anglais. Réciproquement, c'est le droit de travailler dans la Fonction publique en français ou en anglais. Autrement dit, il s'agit de créer à l'échelle de nos organismes fédéraux un contexte grâce auquel nous espérons pouvoir cimenter notre unité nationale—c'est-à-dire le droit de tout Canadien d'une partie quelconque du Canada de s'adresser à son gouvernement fédéral ou aux organismes fédéraux dans la langue de son choix et de permettre à tout Canadien de travailler dans la Fonction publique en français ou en anglais. Comme mon collègue l'a exposé vendredi dernier de façon très détaillée à la Chambre, l'objectif est de protéger le droit de tout Canadien de demeurer unilingue s'il le désire dans ses rapports avec la Fonction publique fédérale et unilingue en servant son pays.

Quel est l'objectif de la politique du bilinguisme? Chaque député le sait parfaitement. J'ai été certes impressionné par les discours du premier ministre (M. Trudeau) et du chef de l'opposition (M. Stanfield) ainsi que par leur évaluation de la situation. Notre unité nationale est consacrée par la possibilité qu'ont tous les Canadiens de s'adresser au gouvernement fédéral ou de travailler pour lui en français ou en anglais. Notre unité nationale doit se faire en entretenant un sentiment de consécration d'une réalité et, admettons-le, en donnant aux Canadiens Francophones le sentiment d'être chez eux au Canada et également dans la capitale nationale s'ils y travaillent. C'est à mon avis, la seule façon pour notre Parlement de réfuter l'un des arguments et l'une des critiques, à savoir que ce n'est qu'à l'intérieur d'un État national que les Canadiens francophones peuvent se trouver véritablement chez eux, faire s'épanouir leur personnalité propre et se sentir complètement acceptés.

Si cette résolution, qui reçoit l'appui de la Chambre, est appliquée par la Commission de la Fonction publique et par le Conseil du Trésor, en collaboration avec l'association du personnel, d'une façon intelligente et humanitaire et en tenant compte de l'élément humain dans les carrières en cause, alors la tendance des Canadiens francophones d'opter pour leur propre État ne sera sûrement pas aussi attrayante. Ainsi les Canadiens francophones seront amenés à se sentir chez eux dans les faits, dans les apparences et dans la psychologie, au sein d'un pays que nous appelons le Canada.

Des voix: Bravo!

● (1530)

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, je me place dans la perspective des droits fondamentaux de l'homme. On pourrait également soutenir que l'emploi du langage est essentiel à l'épanouissement de la personnalité intégrale.

[Français]

Monsieur l'Orateur, au sujet de la langue comme extension psychologique de la personnalité, j'ai le droit de décrire ma propre expérience dans la province de Québec. Je suis membre du Barreau de la province de Québec, une des institutions les plus bilingues du pays, comme le sait l'honorable député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner), et on reconnaissait le droit à chaque avocat et à chaque témoin de s'exprimer dans la langue de son choix.

Durant les premières années de ma pratique, j'étais naturellement obligé de plaider devant les juges, d'interroger les témoins pendant toute une journée en français;

Langues officielles

c'était physiquement et mentalement fatigant pour moi, surtout lorsque les enquêtes duraient deux, trois ou quatre jours. J'étais absolument épuisé...

M. Wagner: Vidé.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Oui, vidé même, monsieur l'Orateur.

Donc, par expérience, je peux comprendre comment il est difficile pour un Canadien francophone de vivre en anglais en Amérique du Nord, au Canada, où il doit faire la même chose que moi, s'exprimer dans ma langue, faire des efforts dans une langue qui n'est pas sa langue maternelle.

A mon avis, un pays ne peut survivre à moins que chaque citoyen ne puisse s'exprimer dans la langue officielle de son choix; autrement, il ne peut se sentir ni à l'aise, ni chez lui, dans son propre pays. Et cela, c'est même plus important en considérant l'ambiance de la capitale nationale.

La question en est une d'ordre psychologique; c'est une question de droit fondamental, des droits humains. La question des langues en est une d'ordre psychologique; c'est donc une question clé, parce que les questions les plus importantes, les questions primordiales dans la vie des nations sont celles qui portent sur l'unité, laquelle est une question de subjectivité.

Comment alors se sent-on dans un certain pays? Voilà pourquoi j'estime que la question des langues devient une question subjective, et si c'est une question subjective, cela est même plus important pour l'unité de notre pays.

[Traduction]

J'ai écouté les discours du chef de l'opposition (M. Stanfield) et du député de York-Sud (M. Lewis), le chef du parti néo-démocrate, qui critiquent le gouvernement pour son retard à présenter ces principes. Je puis les assurer et assurer la Chambre qu'une personne n'a souhaité plus ardemment que le gouvernement et, sûrement, les députés ministériels, voir ces principes clarifiés. Bon nombre d'entre nous ont vécu avec ce problème, et avec les problèmes de leurs commettants. Je ne puis que dire, en réponse à ces députés et à Votre Honneur, que l'application d'une politique de bilinguisme constitue une procédure incroyablement difficile et délicate. C'est que des carrières personnelles sont en jeu, voilà pourquoi. Comme je l'ai dit auparavant, nous n'avons aucune expérience préalable à laquelle nous reporter. Notre situation au Canada est tout à fait différente de celle d'autres pays à caractère bilingue, en raison de la composition de notre propre pays. Nous ne disposons d'aucune déclaration de principes, d'aucune ligne de conduite, ni d'aucune voie bien tracée à suivre, comme je l'ai déjà dit. Personne, monsieur, ne devrait sous-estimer la difficulté d'avancer rapidement et résolument tout en conservant un sens de l'équité et de la justice à l'égard des problèmes humains en cause.

Permettez-moi de dire un mot au sujet de l'analyse des neuf principes et de la résolution supplémentaire. Leur élaboration s'est faite en consultation avec les associations de personnel. Je veux profiter de cette occasion pour dire à la Chambre combien le gouvernement et moi-même, personnellement, nous avons apprécié la bonne volonté, la compréhension et la coopération des dirigeants et des membres des associations de personnel et, particulièrement, ceux qui font partie du Conseil national mixte.